



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 73452

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'organisation occasionnelle d'animations par des petites communes, associations ou petits exploitants d'établissements au regard des redevances fiscales ou des droits d'auteurs. Elle lui indique que ces petits exploitants ou organismes permettent d'assurer, notamment en milieu rural, le maintien d'une vie culturelle par des animations de nature à conforter un lien social souvent distendu dans bon nombre de nos communes. Elle lui demande quelles mesures le gouvernement pourrait arrêter pour permettre à la fois aux organisateurs de poursuivre cette mission d'animation, sans toutefois léser les auteurs inscrits à la SACEM.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73452

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1027